

DECRET

Décret n° 2009-1087 du 2 septembre 2009 relatif aux obligations de vigilance et de déclaration pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

NOR: ECET0916042D

Version consolidée au 5 septembre 2009

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

Vu la directive 2006/70/CE de la Commission du 1er août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement et du Conseil pour ce qui concerne la définition des « personnes politiquement exposées » et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée ;

Vu le code civil ;

Vu le code des assurances ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code monétaire et financier, notamment le titre VI du livre V de sa partie législative ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de procédure civile ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ratifiée et modifiée par l'article 140 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allégement des procédures et modifiée par l'article 9 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la mutualité en date du 25 juin 2009 ;

Vu l'avis du Conseil consultatif de la législation et de la réglementation financières en date du 1er juillet 2009 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 9 juillet 2009 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code monétaire et financier - Chapitre II : Obligations relatives au gel des ... (V)
- Abroge Code monétaire et financier - Chapitre III : Autres obligations de vigilance. (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - Chapitre IV : Dispositions relatives à la lutte... (Ab)
- Modifie Code monétaire et financier - Chapitre Ier : Obligations relatives à la lutte... (V)
- Abroge Code monétaire et financier - Chapitre V : Dispositions diverses. (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - Section 1 : Communication et déclaration. (Ab)
- Crée Code monétaire et financier - Section 1 : Personnes soumises à une obligation... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Section 2 : Personnes assujetties aux obligatio... (V)
- Abroge Code monétaire et financier - Section 2 : Pôle ministériel de lutte contre le... (Ab)
- Crée Code monétaire et financier - Section 3 : Obligations de vigilance à l'égard ... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Section 4 : Obligations de déclaration (V)
- Crée Code monétaire et financier - Section 5 : La cellule de renseignement financi... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Section 6 : Procédures et contrôle interne (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 1 : Bénéficiaire effectif (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 1 : Désignation d'un déclarant et ... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 1 : Identification du client (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 10 : Mesures de vigilance renforcé... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 2 : Activité financière accessoire... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 2 : Contenu et transmission des dé... (V)

- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 2 : Identification du bénéficiaire... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 3 : Identification du client occas... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 4 : Nouvelle identification du cli... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 5 : Obligations de vigilance const... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 6 : Mise en oeuvre des obligations... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 7 : Obligations lorsqu'il est mis ... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 8 : Obligations en cas de faible r... (V)
- Crée Code monétaire et financier - Sous-section 9 : Mesures de vigilance complémen... (V)
- Abroge Code monétaire et financier - art. D565-3 (Ab)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-1 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-10 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-11 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-12 (V)
- Modifie Code monétaire et financier - art. R561-13 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-14 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-15 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-16 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-17 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-18 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-19 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-2 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-20 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-21 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-22 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-23 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-24 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-25 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-26 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-27 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-28 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-29 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-3 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-30 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-31 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-32 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-33 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-34 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-35 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-36 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-37 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-38 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-4 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-5 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-6 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-7 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-8 (V)
- Crée Code monétaire et financier - art. R561-9 (V)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-1 (Ab)
- Modifie Code monétaire et financier - art. R562-2 (V)

- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-2-1 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-2-2 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-2-3 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-3 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-4 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-5 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-6 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-7 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R562-8 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R563-1 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R563-2 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R563-3 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R563-4 (Ab)
- Transfère Code monétaire et financier - art. R564-2 (T)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R565-1 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R565-2-1 (Ab)
- Abroge Code monétaire et financier - art. R565-4 (Ab)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Transfère Décret n°2009-874 du 16 juillet 2009 - art. 1 (T)
- Transfère Décret n°2009-874 du 16 juillet 2009 - art. 2 (T)
- Crée Code monétaire et financier - art. D561-32-1 (V)

Article 3

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code monétaire et financier - art. R312-2 (V)

Article 4

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 2009.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde

La ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
Michèle Alliot-Marie

Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,
Eric Woerth